

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO CONVERTIBLE

Part D

Code ISIN : FR0000424707

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif est de maximiser, sur deux ans, la performance par le biais d'une gestion discrétionnaire active en privilégiant les placements en instruments de type convertible ou indexé dont le sous-jacent est l'action d'une société européenne.

L'indicateur de référence est l'indice EXANE ECI-Euro. L'indicateur sert de référence à posteriori : la gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra, le cas échéant, s'en écarter sensiblement. Il est calculé coupons réinvestis.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire active.

La sélection de titres a pour principaux critères la compréhension du métier, la qualité des dirigeants et la valorisation de la société.

Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price Earning, Price/Cash Flow, Valeur d'entreprise sur chiffre d'affaires, Marge nette, Rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices. Le gestionnaire peut, en outre, investir dans des dossiers de retournement, notamment lorsque la valeur de marché d'un émetteur devient inférieure à sa valeur estimée.

Le gérant met en œuvre sa sélection d'entreprises à travers des instruments de type convertible ou indexé (obligation convertible en action, obligation remboursable en action, obligation à bon de souscription d'action, obligation indexée, obligation échangeable et obligations convertibles synthétiques), sans référence à des critères de notation financière particuliers ni de durée. La société de gestion conduit sa propre analyse crédit dans la sélection des émetteurs, avec une approche très sélective qui s'appuie notamment sur la prévision des cash-flows, la liquidité, le bilan, les taux de marché des emprunts par durée. Cette analyse est comparée à la hiérarchie et l'analyse des agences de notation mais ne s'appuie que partiellement sur celles-ci. Le fonds peut investir sur des titres non notés ou notés en catégorie spéculative par les agences de notation ou jugés équivalents par la société de gestion.

Pour le solde de l'actif, le fonds peut investir jusqu'à 100% en obligations classiques et instruments du marché monétaire à taux fixe, taux variable ou taux révisable d'émetteurs européens libellés en euro.

Le fonds ne peut détenir d'actions en direct, excepté à titre transitoire lorsque celles-ci sont issues d'une conversion ou d'un échange. Le fonds est cependant exposé au risque actions par la nature même des obligations convertibles, celles-ci étant sensibles au cours de leur sous-jacent, c'est-à-dire l'action contre laquelle l'obligation peut être échangée ou convertie. Le risque action (delta) ne pourra représenter plus de 60% de l'actif.

Le fonds est investi à 90% en titres libellés en euro.

Le fonds ne peut détenir plus de 10% de son actif en OPCVM ou FIA de droit français à destination d'investisseurs non professionnels et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 6.

Pour les parts D : les revenus sont distribués (parts de distribution).

Pour les parts C : les revenus sont capitalisés (parts de capitalisation).

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : FRANCE et pays de l'OCDE

Durée de placement recommandée : deux ans minimum

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'OPCVM présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titres de créance. Ce risque traduit la probabilité que l'obligation ne soit pas remboursée à l'échéance. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

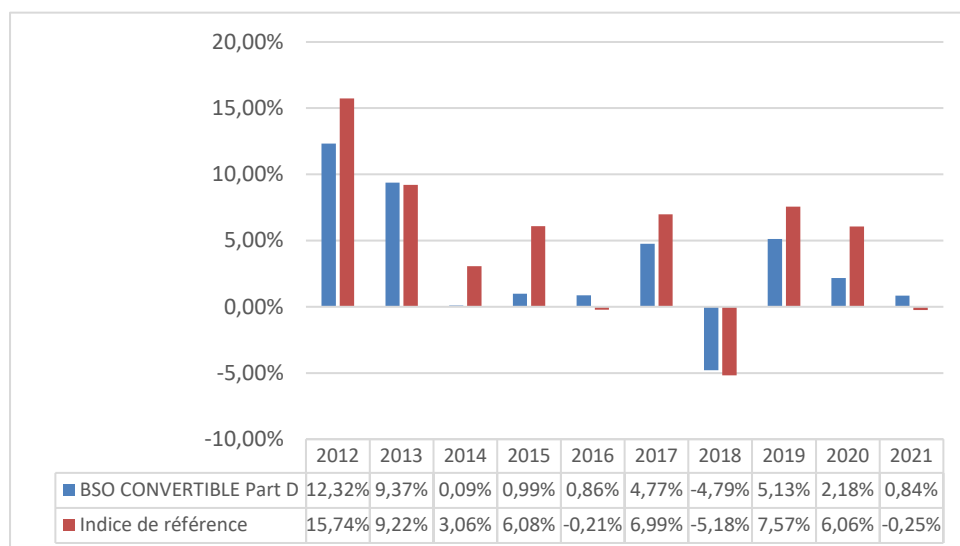
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	1,50%	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,09%	Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



L'OPCVM a été créé le 11/10/1995. La part présentée a été créée le 11/10/1995.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

A compter du 25/08/2021, les frais liés à l'utilisation de l'indice de référence sont à la charge de l'OPCVM.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire de l'OPCVM : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 décembre 2022.